

## **RESOLUTION DU CSHCT SUR LE PROGRAMME DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2014**

« Les élus ont regardé avec attention ce programme présenté lors du CHSCT du 4 Mars 2014. Il en ressort l'avis ci-dessous soumis au vote lors de la prochaine plénière.

### **Remarques d'ordre général :**

Au préalable, les élus ont bien noté la façon dont ce plan a été préparé, à savoir qu'il prend parfois partiellement en compte les éléments en provenance du CHSCT que ce soit lors des réunions sur cette question ou suite aux avis précédemment formulés.

Comme déjà demandé les années précédentes, il manque un réel échéancier avec un objectif d'achèvement des travaux, les moyens alloués par action (budget), les rôles des personnes impliquées ainsi que la localisation précise des zones concernées. Dans certains cas, un schéma pourra compléter pour favoriser la compréhension des localisations des actions.

De même, cette dernière présentation rend toujours difficile la compréhension de ce qui relève pour la direction de l'amélioration des conditions de travail ou de la prévention des risques professionnels.

### **Remarques sur le programme d'amélioration :**

L'ensemble des points suivants qui vont se traduire par une amélioration de l'environnement de travail est considéré comme positif :

- Poursuite du programme d'amélioration des salles de réunion et/ou formation
- Mise en place d'une salle dédiée pour la formation Atelier équilibre
- Finalisation de la campagne de remplacement des sèche mains
- Mise en place de portes automatiques entre le bâtiment D et le bâtiment K, même si celle-ci semble un peu étroite, ainsi que pour le local courrier
- Agrandissement de la zone café du bâtiment R, malgré la suppression de plusieurs distributeurs
- Poursuite du programme d'embellissement du site (accueil ...)
- Fourniture à la demande de casques téléphoniques individuels
- Mise en place d'un distributeur automatique de sandwiches au bâtiment C
- Les modifications des zones café à côté de la salle de test et la mise en place des arbres sur la terrasse du Green café
- Aboutissement de la négociation et la mise en place de l'expérimentation du travail à distance qui n'apparaît pas dans le plan proposé. Les élus souhaitent cependant rappeler à la direction qu'il reste impératif d'adresser aussi le problème de l'utilisation occasionnelle et déguisée de la connexion à distance aux ressources ST (via ActivCard). Cette utilisation non contrôlée des équipements ST pourraient entraîner des abus inconsidérés et avoir des risques sur la santé des salariés concernés
- Poursuite des forums d'échanges avec la direction
- Réaménagement des locaux du Service de Santé au Travail

En revanche, les élus regrettent :

- les délais de réalisation trop longs concernant :
  - Finalisation du programme de suppression ou de remplacement des stations de travail d'ancienne génération (encombrantes et bruyantes)
  - Restitution du plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail en salle de test
  - Mise en place d'un « strapontin » pour l'habillage du personnel en salle de test (entrée 2)
- le manque de clarté sur le plan d'action et les résultats faisant suite à l'enquête d'opinion.

### **Remarques sur le programme de prévention :**

L'ensemble des points suivants est considéré comme positifs :

- Poursuite des campagnes d'incitation à l'arrêt du tabac (méthode Allen car)
- Mise en place et formation à l'utilisation des fauteuils dédiés à l'évacuation des PMR
- Poursuite des conférences sur l'ergonomie au poste de travail, le travail sur écran ...
- Renforcement de la mise à disposition de « souris » informatique ergonomiques
- Lancement d'un programme de modernisation des installations de climatisations du bâtiment I, qui devrait être étendu au bâtiment K

Les élus émettent les réserves suivantes sur les points :

- l'efficacité de l'exercice du plan d'urgence mené avec l'ILL au vue du « bazar » généré ce jour-là et ayant conduit à de nombreux problèmes sur les voies de circulation et d'accès du polygone. Les élus demandent donc une présentation des résultats de cet exercice mené en 2013 et du plan d'action associé.

Les élus portent un avis négatif sur :

- L'évolution de la périodicité des visites médicales pour les salariés en ligne avec la loi et donc la réforme sur le SST qui va conduire au mieux à une rencontre tous les 4 ans avec le médecin du travail dans le contexte actuel du retard des visites (objectif 2 ans). Vue les RPSO sur le site de ST, le CHSCT suggère de conserver l'objectif d'une visite avec le médecin au rythme des 2 ans max.
- L'accès et la disponibilité du DUE reste insatisfaisant car très peu des salariés connaissent son existence. Ce document n'est pas accessible facilement et il est inutilisable, son élaboration est problématique et sans lien évident avec ce plan de prévention
- Le délai de mise en place d'un système d'extinction sur la paillasse solvant en ligne pilote et d'un gyrophare signalant l'arrêt de l'extraction à proximité de la paillasse solvant en ligne pilote, ainsi que pour le renforcement de l'extraction de la zone chimie du bâtiment C
- L'absence de plan de prévention des risques psycho sociaux au travail en local, sa mise en œuvre et son contenu étant conditionnés à un hypothétique accord National
- le déploiement de la formation des acteurs principaux de la démarche de prévention des risques psychosociaux au travail en lien avec le nombre de participants prévus étant sous-dimensionné au regard du problème à traiter (RPSO)

Les élus souhaitent également préciser et rappeler à la direction que la participation de certains de ses membres au groupe de travail portant sur la mise en œuvre de mesures des rayonnements électro magnétiques ne se fait pas en tant qu'expert, ils seront là pour avoir un regard sur la méthodologie et sa mise en œuvre.

En tout état de cause, un organisme habilité devrait valider la méthodologie et les résultats de mesure afin d'éclairer le CHSCT.

### **Recommandations complémentaires du CHSCT**

- Extension de la mise en place de fauteuils dédiés pour assurer l'évacuation des PMR depuis les étages qui devrait être fait **à tous les étages** des bâtiments.
- Mise à jour des listes et plaquettes d'information sur les différents plateaux du site des Guides d'évacuation et serre files au regard des réorganisations vécues dernièrement
- Rénovation des moquettes sur les paliers des escaliers des différents bâtiments, en jouant sur le contraste de couleur ; Amélioration de l'éclairage ; Amélioration du système de rampe "centrale" des bâtiments G, B et A à prolonger au niveau des paliers
- La prise en compte réelle des motocyclistes dans le PDE
- Une information à tous les salariés sur les risques liés à l'usage des transports alternatifs suite entre autre à l'analyse des accidents de trajet, en particulier pour les cyclistes
- Action de prévention sur l'utilisation des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (laptop, tél portables...) pour supprimer les risques (à évaluer) liés à leur utilisation

### **Priorités définies par le CHSCT**

Les priorités données par le CHSCT sur le programme 2014 sont déclinées comme suit :

Pour le Programme de prévention

- 1°. Toute action ayant pour objectif de supprimer les RPSO dans une démarche de prévention primaire.
- 2°. Travaux d'amélioration des paliers des escaliers des bâtiments G, B, A et du parvis du G
- 3°. Poursuite de l'analyse fine des Accidents de travail et de trajet. La démarche pour les déclarations, en particulier pour les RPSO doit être améliorée.

Pour le Programme d'amélioration

- 1°. Finalisation rapide du plan d'action concernant les conditions de travail sur les postes de travail et notamment à FEM.
- 2°. Suppression des points « noirs » du site (Algéco, sous-sol...).
- 3°. Poursuite de l'amélioration du site pour les PMR.

### **Avis sur le programme de prévention 2014**

Les élus du CHSCT constatent des avancés et des efforts dans le processus de définition du programme de prévention des risques professionnels et des conditions de travail mais regrettent toujours une lenteur dans la mise en œuvre de plusieurs actions, ainsi que pour la prise en compte, l'absence de justification du rejet de nombre de leurs demandes.

En conséquence les élus du CHSCT donnent un avis défavorable. »